NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/31/52*
S/11981*
24 février 1976

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente et unième session
Points 24 et 38 de la liste préliminaire**
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Trente et unième année

Lettre datée du 13 février 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au message, dont ci-joint une copie, que Son Excellence le capitaine de frégate Didier Ratsiraka, Président de la République démocratique de Madagascar, vous a fait parvenir le 9 février 1976.

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer ce texte aux missions permanentes des Etats Membres et aux bureaux des observateurs permanents comme document officiel du Conseil de sécurité, au titre des questions dont cet organe a été saisi au cours du mois de février 1976, et de l'Assemblée générale, au titre, notamment, des points 24 et 38 de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

Le texte de ce message a été communiqué à Son Excellence le maréchal Idi Amin Dada, Président de la République de l'Ouganda, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'à Son Excellence M. Houari Boumediène, Président de la République algérienne démocratique et populaire, Président en exercice du groupe des pays non-alignés.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Blaise RABETAFIKA

---

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/31/50.

ANNEXE

Message daté du 9 février 1976, adressé au Secrétaire général par le Président de la République démocratique de Madagascar

Vous aurez sans doute remarqué que la République démocratique de Madagascar, qui a défini clairement sa position tout d'abord au Sahara occidental, en se prononçant pour l'indépendance et l'autodétermination de ce pays sous l'égide du Polissario, ensuite en Angola, en reconnaissant la République populaire d'Angola sous l'égide du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, n'a pas en revanche élevé la voix contre les manoeuvres multiformes qui se sont faites dans cette partie de l'océan Indien, source de tensions qui ne laissent pourtant pas de l'inquiéter sérieusement.

Cette attitude a été dictée par notre souci de ne pas jeter de l'huile sur le feu. Il reste que dans les circonstances présentes se taire n'est plus admissible, le silence devient intolérable, le mutisme condamnable, et tout compris synonyme de compromission.

Le premier référendum organisé par la France, en décembre 1974, aurait dû régler définitivement la question de l'archipel des Comores qui a voté oui à 96 p. 100, puisque aussi bien l'Etat comorien est entré à l'Organisation des Nations Unies en novembre 1975. Nous comprenons mal dans ces conditions l'organisation d'un autre référendum sur la même question. Nous estimons pour notre part que la balkanisation des Comores ne résoudra rien et que la coopération amicale franco-comorienne serait plus efficace à travers un ensemble comorien uni, libre et indépendant, et Mayotte y trouvera naturellement son compte.

Pour ce qui le concerne, le peuple malgache tient son indépendance pour incomplète aussi longtemps que des parcelles de territoire africain demeurent sous domination étrangère. C'est pourquoi nous n'avons jamais renoncé à nos droits sur les petites îles de l'océan Indien, dont Juan de Nova, qui ont toujours fait partie intégrante historiquement, géographiquement et juridiquement du territoire national malgache.

C'est pourquoi aussi nous continuons de militer aux côtés des peuples qui luttent pour leur indépendance et leur liberté. C'est le cas en particulier de Djibouti où nous sommes pour une indépendance véritable du territoire, sous la direction des représentants authentiques de la population, et où nous condamnons l'agression perpétrée contre le peuple frère de la République démocratique somalie.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine et le groupe des non-alignés, tout mettre en oeuvre pour éradiquer ces divers foyers de tension qui peuvent compromettre la sécurité des pays de la région et qui risquent de servir les visées impérialistes pour retarder l'avènement d'un océan Indien zone de paix, exempte de bases et de toute présence militaires étrangères.

Didier RATSIRAKA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DE MADAGASCAR